



Concept de protection (Covid-19)

Pratique de la capoeira sans contacts physiques.

(Version du 8 mai 2020)

Les prescriptions du Conseil fédéral du 16.03.2020 (État au 30 avril 2020), autorisent la pratique de sports sous certaines conditions.

Notre association mettra en place des mesures pour permettre une reprise des entraînements, en groupe de maximum cinq personnes, à partir du 11 mai.

Contexte

- L'Ordonnance 2 COVID-19 interdit les rassemblements de plus de cinq personnes
- Une distance minimale de deux mètres entre les personnes doit être assurée. Ceci implique, pour la pratique du sport, une surface de 10 m² par personne.
- Les mesures d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique sont applicables

La capoeira peut être pratiquée en respectant ces mesures.

- La pratique de la capoeira en présentiel est nécessaire à son enseignement. Nous souhaitons reprendre des entraînements en petit groupe (maximum 5 personnes), et ceci dès le 11 mai.
- Notre local de cours, situé à la rue de la Vigie 5 à Lausanne à une surface de 200 m².
- Les mouvements peuvent être exercés sans qu'il y ait de contacts physiques entre capoeiristes.
- Nos cours s'adressent exclusivement aux membres de l'Association Capoeira Lausanne.
- Notre association compte environ 300 élèves

Les mesures suivantes sont appliquées dès le 11.05.2020

- La responsabilité de la mise en œuvre sur place de ces mesures est de la compétence de Mestre Paulão.
- Nous recommandons à nos membres faisant partie d'un groupe à risque de s'abstenir de participer à ces entraînements en présentiel. Des exercices leurs sont proposé via internet.



-
- Nos membres s'inscrivent dans la ou les plages horaires qui leur conviennent, avec l'impératif de respecter le nombre maximum de cinq personnes par groupe.
 - La salle est divisée en deux par un marquage au sol pour permettre l'entraînement de deux groupes en parallèle.
 - Un traçage des personnes ayant participé aux différents entraînements est assuré.
 - Les entraînements sont d'une durée de 45 minutes.
 - Une pause de 15 minutes entre les plages horaires évite la présence simultanée de deux groupes dans nos locaux.
 - Une désinfection régulière des locaux est assurée.
 - Nous demanderons à nos membres de venir à leur cours en tenue d'entraînement. Pendant cette période, les vestiaires et douches de l'académie ne seront pas accessibles. Seul le premier WC sera accessible en respectant les mesures de désinfections adéquates.
 - Des produits de désinfections sont à disposition et la désinfection des mains est obligatoire avant et après chaque entraînement.
 - Nous comptons sur la responsabilité de nos membres pour qu'ils s'abstiennent de venir s'entraîner en cas de symptômes, mêmes légers, qui pourrait être en lien avec le COVID.
 - Les capoeiristes et les moniteurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils restent à la maison ou sont mis en isolement. Ils appellent leur médecin traitant et suivent ses instructions. Les personnes avec lesquelles ils s'entraînent doivent être immédiatement informées de l'apparition de ces symptômes de maladie.
 - En cas de doutes, Mestre Paulão se réserve le droit de refuser l'accès au cours.
 - Nous recommandons également à nos membres de respecter les prescriptions de l'OFSP pour leurs déplacements.

Validité du concept

Le présent concept s'applique à la reprise des activités de l'Association Capoeira Lausanne dans ses locaux.

Dans le cadre de l'assouplissement progressif du confinement, des versions actualisées suivront jusqu'au retour à un fonctionnement normal.

Communication à nos membres

- Nous informons tous nos membres sur ces mesures prises face à l'épidémie COVID-19.
- Nous les informons des directives de l'OFSP.
- Les directives sont affichées dans notre local ainsi que le rappel des règles à respecter.



Association Capoeira Lausanne
Rue de la Vigie 5
1003 Lausanne
info@capoeira-lausanne.ch

-
- Les documents affichés seront actualisés à l'évolution de la situation et des directives appliquées.